

I. PRESENTATION

1- L'organisateur

L'accueil de loisirs de Tonnerre dépend de la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne. Elle regroupe aujourd'hui 52 communes.

Son siège se situe au « 2 place de la gare Le Sémaphore 89700 Tonnerre ».

La Communauté de Communes le Tonnerrois gère le service enfance jeunesse depuis septembre 2016.

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Tonnerre s'appuie sur le projet éducatif du territoire.

2- Diagnostique du territoire

La ville est d'une **superficie de 58,27 km²**.

Historique de l'évolution démographique :

- 1954 : 4345 habitants
- 1962 : 5595 hbts
- 1975 : 6336 hbts
- 1990 : 6008 hbts
- 2010 : 5495 hbts
- 2015 : 4736 hbts

Contexte administratif

-Au nord, les quartiers de la Côte Putois, des Prés Hauts, de Maison rouge sont reliés au centre ville par des ponts qui enjambent le Canal de Bourgogne et la rivière « Armançon ».

-Tonnerre est le chef-lieu du canton dans l'arrondissement d'Avallon ainsi que la ville centre de la Communauté de Communes du Tonnerrois.

Contexte économique

- Une zone industrielle, située au sud-est de la ville, dite ZAC de « Vauplaine » offre aux entreprises qui souhaitent s'implanter, des terrains et des infrastructures. Un Centre de Développement du Tonnerrois (CDT) soutient les PME-PMI qui se créent ou qui veulent se développer.
- **Le commerce de centre-ville, en déclin économique**, doit faire face à la concurrence de quatre centres commerciaux et/ou grande surfaces, situés à la périphérie de la ville.
- **L'hôpital, premier employeur de la ville**, comme beaucoup d'hôpitaux de petites villes a perdu sa maternité dans les années 90 puis sa chirurgie dans les années 2000.
- **Le Pôle petite enfance** de la Communauté de Communes du Tonnerrois « l'îlot bambins », dont le bâtiment BBC est situé entre la piscine et le canal de Bourgogne accueille une quarantaine de place de crèches aux familles du territoire.
- **Tonnerre possède une gare**, située sur l'axe Paris-Lyon-Marseille, qui permet de relier certaines villes du département de l'Yonne : Auxerre, Laroche-Migennes, Joigny, Sens, St Florentin et vers le sud Ravières et Montbard (21).

Contexte démographique

La ville de Tonnerre a perdu 9% de sa population entre 1999 (5981 habitants) et 2004 (5440 habitants) chiffres INSEE.

En 2010, la municipalité administrait une population totale de 5 495 hab. A cela, il faut soustraire les résidences secondaires (249 personnes) pour constater que la population permanente de la commune est en 2012 de **5 246 habitant-e-s** soit **une perte de 12,28 % par rapport à 1999**.

- Les 214 familles mono parentales de Tonnerre représentent 21% (**16% dans l'Yonne**) des familles allocataires CAF.

- 41 % (**23% dans l'Yonne**) des enfants de Tonnerre vivent dans une famille monoparentale.

Créée en 2014 en La communauté de commune du Tonnerrois en Bourgogne se situe à l'Est du département de l'Yonne, est composée de 52 communes. Elle s'étend sur 788 km² et compte 16 650 habitants. Proche des villes d'Auxerre et de Chablis, elle est située :

- 2 h de Paris
- 1h30 de Dijon
- 1h de Troyes

Sa localisation est donc idéale pour les particuliers, en résidence principale ou secondaire.

La présidente de la Communauté de Communes est Mme JERUSALEM Anne, maire de Chassignelles et vice-président du conseil départemental de l'Yonne.

La Communauté de Commune du Tonnerrois en Bourgogne exerce 6 compétences définies par des statuts dont celle du scolaire depuis le 1^{er} septembre 2016

Le quartier des Prés Hauts

- **L'ALSH de Tonnerre** situé dans le quartier des Prés Hauts, au nord de la ville est entouré d'une zone pavillonnaire La Côte Putois, et de logements collectifs de type HLM gérés par le bailleur social « Domanys ».

- Ce quartier n'échappe pas aux réalités économiques constatées dans les quartiers sensibles, à savoir une part relativement importante de **ménages marginalisés ou en voie d'exclusion** du processus d'insertion sociale et/ou économique, de familles monoparentales, de population vieillissante et isolée.

- **Quartier excentré, mal desservi par les transports en commun**, stigmatisé par rapport à sa population d'origine étrangère et/ou précaire, il fait vivre à certain-e-s habitant-e-s un sentiment de rejet voire d'abandon.

-Le quartier vit au rythme de ses **enfants et de sa jeunesse** qui bénéficie d'un regroupement scolaire, l'école « Emile-Bernard » (de la maternelle à l'élémentaire) mais également du Collège Abel-Minard implanté à proximité.

Le quartier des Lices

- A l'opposé du quartier des Prés Hauts, le profil de la population des Lices a changé durant ces dix dernières années avec une augmentation de familles en grandes difficultés, de personnes âgées, de familles monoparentales et de population d'origine étrangère.

- Les enfants bénéficient d'un regroupement scolaire, l'école « des Lices » qui rassemble également des enfants de la maternelle à l'élémentaire. Cet établissement étant également l'école de rattachement des villages de l'ouest du territoire de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne.

Le centre-ville

- Composé de différents quartiers (St Pierre, Campenon, St Michel, de l'Hôtel de ville, ...), le Centre ville regroupe la grande majorité des Services à la population. Un programme de redynamisation urbaine est en place depuis 2010 : animation commerciale, rénovation des devantures et des enseignes, réaménagement des rues et projet de rénovation du marché couvert rue F. Mitterrand.

- les enfants sont scolarisés à l'école Dolto pour les maternelles et l'école Pasteur pour les élémentaires.

- Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, le bâtiment Dolto est l'infrastructure principale de l'ALSH de Tonnerre.

L'environnement

- La ville de Tonnerre possède différentes infrastructures à savoir : Médiathèque, Cinéma, Musée, terrains de sport, gymnase et piscine municipale.

- Le centre-ville et son patrimoine, à savoir : Fosse Dionne, le Vieil Hôpital, l'église Saint-Pierre et Notre-Dame.

II. CARACTERISTIQUES DU PUBLIC

Age : de 3 ans (scolarisé) à 11 ans.

L'ACM est accessible aux enfants de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne.

3 - 5 ans	
Besoins	Intérêts
<p><u>Fondamentaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Découverte de son corps, de l'espace (maison, école, garderie) ● Besoin de mouvement (l'enfant exerce l'usage de ses membres) ● Besoin de repos et de calme ● Besoin de repères (horaires des repas, sieste, qui est qui, doudou) ● Découverte de tous les champs d'émotions pour se tester et se construire (joie, tristesse, plaisir) 	<p>Explorer ; toucher, mimer, visualiser, mélanger, patouiller</p> <p>Age du pourquoi ?</p> <p>Aime changer, variété des activités</p>
<p><u>Sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Découverte des autres, du monde extérieur (hors contexte familial) ● Socialisation de par l'école, la crèche, la garderie ● Respect des lieux, des autres, des règles ● Besoin d'autonomie dans la vie quotidienne (besoin d'aller au WC tout seul, s'habiller tout seul, essaie de couper sa viande tout seul) ● Besoin de se sentir grand 	<p>Agit et joue seul pour se situer, participer aux jeux organisés</p> <p>Joue seul même à travers des jeux de petits groupes</p> <p>Sens de la propriété attirance pour les jeux concrets</p> <p>Gros mots</p> <p>Sens de la priorité</p>
<p><u>Psychologique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Découverte de son sexe et de l'existence d'un autre ● Identification, imitation ● Valeur des signes (gros yeux, doigt levé) ● Notion de morale et de justice implacable 	<p>Imitation des adultes pour se construire</p> <p>Parler, communiquer, bavarder</p> <p>Maîtrise des sentiments (j'aime, je n'aime pas)</p> <p>Connaissance du bien et du mal, du permis du défendu.</p>

6 - 9 ans

Besoins	Intérêts
<p><u>Fondamentaux :</u></p> <p>Maîtrise du corps Maîtrise de l'esprit Besoin de mouvement Besoin de repos et de calme Besoin de sécurité Besoin d'insécurité, de danger : prendre des risques</p>	<p>Explorer Manipuler Coordonner et rêver Mémoriser Perfectionner ses aptitudes</p>
<p><u>Sociaux :</u></p> <p>Vie sociale (école, groupe) Socialisation Besoin d'autonomie</p>	<p>Faire pour les autres, aider Sens des responsabilités Importance grandissante du groupe Intérêt pour l'environnement</p>
<p><u>Psychologique :</u></p> <p>Découverte de l'autre, du monde</p>	<p>Recherche des autres, référence aux adultes qu'il connaît. Découverte de la vie et la mort</p>
<p><u>Valeurs :</u></p> <p>Oui aux valeurs des adultes Obéissance (mais aussi de braver l'interdit)</p>	<p>Etablir des règles du jeu, intériorisation Essaie de se donner une morale Essaie de braver l'interdit parental (bêtises multiples, ...)</p>

10 - 11 ans

Besoins	Intérêts
<p><u>Fondamentaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Perfectionnement du corps et de l'esprit ● Besoin de se dépenser ● Besoin de sécurité et d'insécurité 	<p>Explorer, mémoriser, manipuler, coordonner</p> <p>Rêver, perfectionner ses aptitudes</p> <p>Faune, flore, sciences, « people », star télé, ciné, chanson</p>
<p><u>Sociaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Besoin de s'exprimer (sur soi, sur sa famille, ses amis, ses activités) ● Naissance des premiers sentiments amoureux ● Besoin de développer ses relations sociales ● Besoin d'autonomie et de responsabilités 	<p>Faire pour les autres, aider, sens des responsabilités, importance grandissante du groupe, intérêt pour l'environnement.</p> <p>Développement des passions : musique, sport, animaux</p> <p>La bande des amis est mixte</p>
<p><u>Psychologique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accepte les valeurs, les règles si elles sont respectées par tout enfant et adulte ● Besoin de toujours plus d'indépendance 	<p>Volonté de créer eux-mêmes leurs jeux</p>

III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

3 / 6 ans

- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant**
 - Axer la plupart des activités autour du jeu
- **Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant**
 - Développer l'autonomie corporelle, le langage, le développement psychomoteur en tenant compte de sa maturité et de ses capacités
- **Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoir technique**
 - Proposer des activités variées (expression corporelle, manuelle, théâtre, musique, jeux collectifs,..)
- **Sensibiliser au vivre ensemble et contribuer à l'intégration de l'enfant dans la société**
 - Définir avec les enfants des limites claires
- **Favoriser une prise de conscience environnementale**
 - Promouvoir la découverte de l'environnement naturel
- **Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée**
 - Créer des relations constructives avec les familles basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité

7 / 11 ans

- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant**
 - Rendre l'enfant acteur de sa vie personnelle et du développement de sa personnalité
- **Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant**
 - Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix éclairés
- **Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoir technique**
 - Inciter la créativité par l'expression. Permettre à l'enfant de développer ses talents
 - Aider à la réussite scolaire en offrant un accompagnement ou une aide méthodologique.

- **Sensibiliser au vivre ensemble et contribuer à l'intégration de l'enfant dans la société**
 - Imposer le respect entre tous. Lutter contre les gestes et comportements désagréables et contre les incivilités.
 - Encourager les liens intergénérationnels, promouvoir le lien social

- **Favoriser une prise de conscience environnementale**
 - Promouvoir le respect de l'environnement en incitant l'enfant à devenir écocitoyen

- **Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée**
 - Mettre en place des actions qui renforcent les liens entre les parents et l'équipe d'animation

IV. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

A. L'EQUIPE D'ANIMATION

Un Directeur

A pour missions :

- De garantir la sécurité physique et affective des enfants
- De garantir la mise en œuvre du Projet Pédagogique
- De coordonner et d'animer l'ensemble du personnel de l'ACM
- De gérer les relations avec les différents partenaires (prestataires de services, collectivité territoriale, établissements scolaires, ...)
- De suivre la gestion quotidienne de la structure (administrative, financière et matérielle)
- De former les animateurs, de faire le suivi et la validation des stagiaires,
- D'associer les parents à la vie de la structure

Un Référent Périscolaire

A pour missions (en lien direct avec le Directeur) :

- Gère les listes d'appel (élaboration, diffusion, récupération)
- Assure le pointage de fréquentation périscolaire sur Inoé
- Gestion des gouters
- Référent de la structure en cas d'absence du Directeur

Un référent Extrascolaire

A pour missions (en lien direct avec le Directeur) :

- Coordonner les sorties et prestataires de services
- Gestion des gouters
- Référent de la structure en cas d'absence du Directeur

Une équipe d'animateurs, animatrices.

A pour missions :

- L'animation des différents moments de la journée,
- L'accueil des enfants, de garantir la sécurité physique et affective des enfants
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement.

Elle s'engage à mettre en œuvre le Projet Pédagogique et les projets d'activités définis par l'équipe.

B. ENCADREMENT - SECURITE – SANTE – HYGIENE

Encadrement

Périscolaire

3 – 5 ans : 1/10

6 – 11 ans : 1/14

Extrascolaire

3 – 5 ans : 1/8

6 – 11 ans : 1/12

Sécurité

Chaque animateur doit connaître la réglementation DDCSPP en vigueur et la respecter

- Chaque animateur s'engage à assurer la sécurité :
- physique : Sécurité active, surveillance, énoncé les règles de sécurité ...
Sécurité passive, aménagement adapté des locaux, rangement matériel pédagogique...
- morale : Ne pas heurter ou blesser les enfants ainsi que leurs parents. Cela n'interdit nullement la discussion, le débat et la contradiction
- affective : être attentif aux besoins des enfants, respecter le rythme de chacun.

Santé - Hygiène

L'adjoint sanitaire

Il s'occupera de l'hygiène et de la santé des enfants. Il conseillera, s'assurera au même titre que le référent de chaque enfant, de la propreté des enfants, des différents locaux mis à disposition des enfants (salles d'activités, sanitaires...). Il assurera tous les soins dépendants de sa compétence et fera le lien avec le médecin, l'hôpital, la pharmacie si nécessaire, et assurera le suivi des soins après l'intervention de ceux-ci.

Ce poste est assuré par le directeur de l'ACM ou d'un animateur.

C. LES LOCAUX

ALSH Quartier des Prés-Hauts, bâtiment Emile Bernard

L'ACM se situe dans le bâtiment « Emile Bernard », mutualisé avec l'école élémentaire, rue Emile Bernard à Tonnerre, celui-ci est composé de :

- Un bureau
- deux salles d'activités spécifiquement aménagées
- Une cuisine équipée (four, gazinière, frigidaire...)
- Une régie de rangement.
- Une cour
- Deux Préault
- Des sanitaires

Les horaires d'accueil public du bureau sont :

- lundi : 14h / 17h
- mardi : 10h / 12h – 14h / 17h
- jeudi : 10h / 12h – 14h / 17h
- vendredi : 14h / 17h

ALSH Centre-Ville, bâtiment Dolto

L'ACM est réalisé principalement dans le bâtiment « Dolto », mutualisé avec l'école maternelle, rue Claude Aillot à Tonnerre, Celui-ci est composé de :

- Trois salles d'activités (deux au rez de chaussé, la troisième à l'étage)
- Une salle de motricité (matériel pédagogique mutualisé avec l'école)
- Une cuisine équipée (four, gazinière, frigidaire...)
- Une bibliothèque à l'étage (utilisée comme dortoir les mercredis)
- Deux cours
- Un Préault

Restauration Prés-Hauts

La restauration scolaire du quartier des Prés-Hauts accueille les enfants du groupement scolaire Emile Bernard, celle-ci est composée de :

- Une salle de restauration
- Une cuisine équipée
- Un sanitaire adulte
- Un sanitaire enfant

Le service de restauration fonctionne avec un agent de la CCLTB, ayant pour mission :

- Entretien des locaux
- Dressage des tables
- Mise en chauffe des plats
- Service des repas
- Desservir les tables
- Entretien et rangement de la vaisselle

Les repas sont fournis par un prestataire de service « Elite Restauration », livrés chaque matin et entreposés dans un frigidaire. Ceux-ci doivent être commandés 48h à l'avance.

Restauration Centre Hospitalier

La restauration scolaire au Centre Hospitalier de Tonneur accueille les enfants du groupement scolaire des Lices ainsi que des écoles Dolto et Pasteur, celle-ci est composée de :

- Une salle de restauration pour les maternelles (Dolto – Lices)
- Une salle de restauration pour les élémentaires (Pasteur – Lices)
- Un sanitaire maternel
- Un sanitaire élémentaire

Le service de restauration fonctionne avec des agents de la CCLTB, un agent pour les maternels et deux agents pour les élémentaires, ayant pour mission :

- Entretien des locaux
- Dressage des tables
- Service des repas
- Desservir les tables

Les repas sont fournis par la restauration du Centre Hospitalier et sont entreposés dans des chariots de maintien en température. Ceux-ci sont commandés chaque matin avant 10h.

D. Les temps d'accueil

Les familles doivent impérativement chaque année remplir le dossier d'inscription périscolaire afin que leur enfant puisse bénéficier des différents temps d'accueil proposés.

De plus, la famille s'engage à ce que l'enfant respecte les règles définies par le règlement interne.

Les tarifs des différents services sont définis par la Communauté de Communes le Tonnerrois en Bourgogne. Ceux-ci dépendent du quotient Familial des familles. Quotient calculé par la CAF et/ou MSA en tenant compte des revenus et composition des familles.

L'Accueil Périscolaire du matin

Les enfants scolarisés dans les écoles de la ville de Tonnerre bénéficient d'un service d'accueil le matin. Les familles doivent au préalable inscrire leur-s enfant-s.

L'équipe d'animation propose des activités qui ont toujours pour objectif l'ouverture culturelle, artistique et créative de l'enfant afin d'élargir ses connaissances, ses centres d'intérêts, développer son habileté et curiosité, en relation avec les axes éducatifs définis par le projet pédagogique.

Localisation

Bâtiment Dolto
Rue Claude Aillot – 89 700 Tonnerre

Le Fonctionnement

- les horaires : 7h15 – 8h45

L'équipe d'encadrement est composée de 3 animateurs.

Un service de bus est mis en place pour les enfants scolarisés dans le groupement scolaire des Lices et Emile Bernard encadré par un animateur.

Les enfants scolarisés à l'école Pasteur se déplacent à pied sous la responsabilité d'un animateur.

Les locaux doivent être en permanence fermé à clé afin de lutter contre « l'intrusion malveillante » mais également afin d'éviter qu'un enfant puisse quitter la structure de manière intempestive.

Restauration

Les enfants scolarisés dans les écoles de la ville de Tonnerre bénéficient d'un service de restauration. Les familles doivent au préalable inscrire leur-s enfant-s. Les enfants étant encadrés par les agents de la CCLTB, à savoir :

- 3/5 ans par les ATSEM
- 6/11 ans par les Animateurs

Chaque matin un pointage est réalisé par les agents de la CCLTB afin de comptabiliser le nombre de repas et ainsi tenir à jour les présences enfants.

Possibilité des familles de choisir un repas ordinaire ou végétarien.

Chaque jour, L'ALSH est en relation avec les agents de restauration ainsi qu'avec les prestataires de services afin d'ajuster la commande de repas mais également afin de les informer d'éventuelles modifications d'organisation.

Nous proposons aux enfants de goûter les plats mais en aucun cas nous ne les forçons à finir leur assiette.

Le mobilier est adapté aux différents âges des enfants, les tables et les chaises sont à hauteur d'enfant.

A la fin du repas, les enfants desservent leur table. Un chariot est mis à leur disposition pour récupérer les assiettes sales, rassembler les verres et mettre les déchets à la poubelle.

La répartition des établissements scolaires se fait de la façon suivante :

- Groupement scolaire Emile Bernard
 - Service de restauration des Prés-Hauts de 12h à 13h30
 - 12h/13h : Repas
 - 13h/13h30 : Activités

- Groupement scolaire des Lices
 - Service de restauration du Centre Hospitalier de 12h10 à 13h40
 - 12h10/12h20 : Accueil des enfants
 - 12h20/12h30 : Transport en bus par un prestataire
 - 12h30/13h20 : Repas
 - 13h20/13h30 : Transport bus
 - 13h30/13h40 : Activités

- Ecole Pasteur
 - Service de restauration du Centre Hospitalier de 12h00 à 13h30
 - 12h/12h10 : Transport en bus par un prestataire
 - 12h10/13h : Repas
 - 13h/13h10 : Transport en bus
 - 13h10/13h30 : Activités

- Ecole Dolto
 - Service de restauration du Centre Hospitalier de 11h45 à 13h15
 - 11h45/11h55 : Transport en bus par un prestataire
 - 11h55/12h45 : Repas
 - 12h45/12h55 : Transport en bus
 - 12h55/13h15 : Activités

Périscolaire du soir

Les enfants scolarisés dans les écoles de la ville de Tonnerre bénéficient d'un service d'accompagnement périscolaire du soir. Les familles doivent au préalable inscrire leur-s enfant-s.

Localisation

Pour les enfants des écoles des Lices, de Pasteur et Dolto:

Bâtiment Dolto
Rue Claude Aillot
89700 Tonnerre

Pour les enfants de l'école Emile Bernard

Bâtiment Emile Bernard
Rue Emile Bernard
89700 Tonnerre

Fonctionnement

Le périscolaire du soir commence dès la fin du temps scolaire. C'est pourquoi, tous les enfants inscrits sont accueillis dès la sortie de l'école. Un temps de goûter est mis en place, suivi du temps d'activités ou du CLAS (lundi, mardi et jeudi). Pour ce faire, des salles sont spécifiquement aménagées.

Deux tarifications sont proposées aux familles

- Première heure (horaires en fonction des écoles)
- Forfait soir, jusqu'à 18h30, fermeture du service.

Spécificité du CLAS, s'adressant aux enfants ayant des difficultés dans certaines matières et/ou pour ceux n'ayant pas d'aide possible chez eux. Demande d'inscription au CLAS est faite par les familles, mais également par les animateurs et les enseignants suivant les enfants. Une tarification spécifique est mise en place pour les enfants bénéficiant de ce service.

Les locaux doivent être en permanence fermé à clé afin de lutter contre « l'intrusion malveillante » mais également afin d'éviter qu'un enfant puisse quitter la structure de manière intempestive.

CLAS (Contrat Local d'Aide à la Scolarité)

Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et sont issus des 3 écoles élémentaires de la ville (Les Lices, Pasteur et Emile Bernard).

En vue des besoins repérés chez les enfants, l'équipe d'encadrement se fixe les objectifs suivants :

- Proposer à l'enfant et à sa famille un lieu où des animateurs permanents et des bénévoles sont disponibles pour soutenir l'enfant dans son travail scolaire.
- Lutter contre l'échec scolaire en proposant à l'enfant un cadre qui lui procure des méthodes de travail et d'organisation.
- Renforcer l'estime de soi de l'enfant en le valorisant et en renforçant son autonomie.
- Elargir les centres d'intérêts de l'enfant par un apport éducatif et culturel complémentaire (activités du vendredi).
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant, les renforcer dans leur rôle.

L'encadrement est renforcé chaque jour de la semaine par des bénévoles qui, du fait de leur présence assurent une continuité et une possibilité de sous-groupes de travail.

Les enfants sont accueillis 3 fois par semaine les lundis, mardis, et jeudis ceci pendant 1h30.

Accueil Périscolaire

Les enfants accueillis ont entre 3 et 11 ans et sont issus des différentes écoles de la ville de Tonnerre.

L'équipe d'animation propose des activités qui ont toujours pour objectif l'ouverture culturelle, artistique et créative de l'enfant afin d'élargir ses connaissances, ses centres d'intérêts, développer son habileté et curiosité, en relation avec les axes éducatifs définis par le projet pédagogique.

De plus, des activités en relation avec des événements et temps forts de l'année sont proposées et choisies par les enfants et les encadrants.

- Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- Fêtes de fin d'année en décembre
- Fête du périscolaire et des bénévoles en juin.

Chaque thème (vendredi soir) ou fête est l'occasion de créations, de recherches documentaires, de visites ou de rencontres, d'expression, de musique, de photos et vidéos pour une plus grande ouverture sur le territoire et sur le monde.

La répartition des établissements scolaires se fait de la façon suivante :

- Groupement scolaire Emile Bernard
 - Service périscolaire du soir des Prés-Hauts de 16h à 18h30
 - 16h/17h : Première heure
 - 16h/16h15 : Gouter
 - 16h15/17h : Activités
 - 17h/18h30 : Forfait du soir
 - CLAS : 16h/18h00 puis première heure de 18h00 à 18h30
- Groupement scolaire des Lices
 - Service périscolaire du soir bâtiment Dolto de 16h15 à 18h30
 - 16h15/17h15 : Première heure
 - 16h15/16h30 : Transport en bus par un prestataire (Transdev)
 - 16h30/16h45 : Gouter
 - 16h45/17h15 : Activités
 - 17h15/18h30 : Forfait soir
 - CLAS : 16h15/18h00 puis première heure de 18h00 à 18h30
- Ecole Pasteur
 - Service périscolaire du soir bâtiment Dolto de 16h à 18h30
 - 16h/17h15 : Première heure
 - 16h/16h25 : gouter à l'école Pasteur
 - 16h20/16h30 : Transport en bus par un prestataire (Transdev)
 - 16h30/17h15 : Activités
 - 17h15/18h30 : Forfait soir
 - CLAS : 16h/18h00 puis première heure de 18h00 à 18h30
- Ecole Dolto

- Service périscolaire du soir de 16h15 à 18h30
 - 16h15/17h15 : Première heure
 - 16h15/16h30 : Gouter
 - 16h30/17h15 : Activités
 - 17h15/18h30 : Forfait soir

Périscolaire du mercredi

Afin de répondre aux besoins des familles mais également d'être dans une cohérence de proposition d'accueil notamment le matin, l'ALSH a adapté ses créneaux d'ouverture et propose une plage horaire d'accueil de 10h.

Les familles doivent au préalable inscrire leur-s enfant-s. Possibilité de s'inscrire à l'année ou ponctuellement, mais également à la demi-journée avec ou sans repas.

Les familles qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un service de restauration (Centre Hospitalier de Tonnerre) et d'un service de bus qui dessert les quartiers des Lices et des Prés-Hauts.

Localisation

Bâtiment Dolto
Rue Claude Aillot
89700 Tonnerre

Horaires

- 7h15 / 18h00

LE FONCTIONNEMENT

- Accueil du matin : 7h15 / 9h00

Un accueil échelonné d'une amplitude horaire d'une heure trente est proposé. Mise en place d'ateliers en accès libre en privilégiant la diversité (atelier créatif, lecture, jeux de sociétés...). Aménagement de l'espace et matériel adapté à l'âge de l'enfant.

- Activités dirigées : 9h00 – 12h00

Après un temps d'éveil musical et suite à une réunion d'enfants, chaque animateur propose une activité (artistique, créative, sportive, culinaire...) en lien avec le projet pédagogique et avec la thématique définie pour la période.

Chacun-e choisira son activité afin de se rendre acteur de sa journée. Les aménagements de coins jeux restent accessibles à tout moment pour les enfants qui ne souhaitent pas faire d'activités dirigées.

- Repas à la restauration du Centre Hospitalier : 12h00 – 13h00

Les enfants encadrés par les animateurs se rendent à la restauration à pieds. Le service est assuré par un agent de la CCLTB.

- Temps calme : 13h00 à 14h00

C'est un temps où les animateurs prennent à tour de rôle leurs vingt minutes de pause journalière.

Pour le groupe des 3-5 ans :

Des jeux calmes, de détente sont proposés ainsi que la lecture d'histoire.

Pour le groupe des 6-11 ans :

Des activités calmes sont proposées (lecture, jeux de société, ...)

- Activités dirigées : 14h00 – 16h30

Pour le groupe des 3-5 ans :

Un moment de sieste est proposé. C'est un temps où l'enfant peut se reposer ou dormir selon ses besoins. Un animateur accompagne l'enfant dans son sommeil. Des lits adaptés et des couettes sont mis à disposition des enfants. Ce matériel est entretenu par les agents de la CCLTB.

En parallèle, des activités artistique, créative, sportive...sont mises en place pour les enfants qui ne dorment pas en concordance avec le thème de la période et des objectifs pédagogiques.

Pour le groupe des 6-11 ans :

Chaque animateur propose une activité (artistique, créative, sportive, culinaire...) en lien avec le projet pédagogique et avec la thématique définie pour la période, dans la continuité de celle proposée dans la matinée.

- Le goûter : 16 H 30 - 17 H 00

Cette collation se veut variée et équilibrée sur le plan nutritionnel. Celle-ci est élaborée avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

- Accueil du soir : 17h00 – 18h00

Un accueil échelonné d'une amplitude horaire de 60 minutes est proposé. Mise en place d'ateliers en accès libre en privilégiant la diversité (atelier créatif, lecture, jeux de sociétés...). Aménagement de l'espace et matériel adapté à l'âge de l'enfant.

Les animateurs se répartissent les rôles pour accueillir les parents, prendre le bus et encadrer les ateliers.

A chaque fin de ½ journée, des temps sont attribués :

- au rangement (après chaque activité),
- au passage aux toilettes (lavage des mains avant et après chaque repas).

Les locaux doivent être en permanence fermé à clé afin de lutter contre « l'intrusion malveillante » mais également afin d'éviter qu'un enfant puisse quitter la structure de manière intempestive.

Les règles de vie :

En début de période, les règles de vie en collectivité sont expliquées aux enfants, c'est un temps d'échange entre les enfants et l'équipe d'animation.

Un rappel de ce règlement sera régulièrement mis au programme sous forme de réunion d'enfant ou de discussion autour d'une activité.

Un visuel fera l'objet d'un atelier et sera affiché dans chaque salle d'activité.

Intégration d'enfant porteur d'un handicap :

Notre projet pédagogique et notre programme d'activité de fonctionnement permettent d'accueillir les enfants porteurs d'un handicap.

Suivant le degré de handicap de l'enfant, un PAI (projet d'accueil individuel) sera établi avec le directeur de la structure, les parents, le médecin référent de l'enfant et un élu de la communauté de communes.

Notre but étant de :

- Permettre aux jeunes en situation de handicap de bénéficier d'espace de loisirs adapté à leurs besoins, leur permettant de vivre des temps de rencontre, de convivialité, d'ouverture sur le monde et sur les autres, en dehors de la famille et de la prise en charge en établissement.

Modalité de fonctionnement de l'équipe d'animation :

Des réunions de préparation avec l'équipe d'animation sont programmées chaque lundi matin. Ces réunions permettent de préparer les jours d'accueil mais également de faire un bilan ou différents points sont abordés :

- Les relations humaines (enfants, parents, animateurs, éducateur).
- Le programme d'activités (aménagement, changement...) – les sorties
- Les comportements d'enfants.
- Rappel de la réglementation.

Ne pas attendre la réunion d'équipe pour exposer un problème important. Informer le directeur qui apportera une réponse et solution cohérente dans les meilleurs délais.

Evaluation

L'évaluation est indispensable à chaque fin de journée ainsi qu'une évaluation globale à chaque fin de période. Cela permet d'analyser, de renforcer ou d'apporter des modifications dans le fonctionnement. Celle-ci est réalisée avec l'équipe d'animation.

- Chaque mercredi : les enfants s'expriment grâce à un mur d'expression, ou des smileys de couleur leur permettront de définir leur ressenti du jour (vert : j'aime – bleu : j'aime moyennement – rouge : je n'aime pas). A la suite de cela un temps de parole est laissé aux enfants afin de s'exprimer s'ils le désirent.
- A chaque fin de période, chaque enfant est convié à s'exprimer en coloriant un questionnaire d'une dizaine de question (code couleur identique) avec des items sur la thématique de la période, les activités, la restauration....

Accueil :

Les relations avec les familles :

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis.

Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter le projet de l'ACM.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Invitation à participer à des activités ou des sorties,
- Organisation de moments festifs auxquels les familles sont conviées.

Nous diffusons également un programme indicatif de nos activités et projets.

Les loisirs pour les enfants :

Les activités seront proposées en fonction du thème. Autour d'ateliers de création, de pâtisserie, d'activités sportives, avec également certaines sorties en fonction des périodes

Transport

Un service de bus assure le transport des enfants. Les points de montée et de descente sont situés au quartier des Lices à 8h30 et des Prés-Hauts à 8h45 le matin et respectivement à 17h15 et 17h30 le soir. Ce service est encadré par un animateur.

Communication

Diffusion d'affiche par période scolaire dans les écoles de la ville de Tonnerre, sur le site internet de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne. Un article de presse est également réalisé dans le journal local.

L'Extrascolaire

L'ACM est ouvert durant les périodes de vacances d'Automne (2 semaines), d'Hiver (2 semaines), de printemps (2 semaines) et d'Été (7 semaines).

Afin de répondre aux besoins des familles, l'ALSH a adapté ses créneaux d'ouverture et propose une plage horaire d'accueil de 11h.

Les familles doivent au préalable inscrire leur-s enfant-s. Possibilité de s'inscrire à la journée, à la semaine ou ponctuellement, mais également à la demi-journée avec ou sans repas.

Les familles qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un service de restauration et d'un service de bus qui dessert les quartiers des Lices et des Prés-Hauts.

Ponctuellement, en fonction des périodes et des thématiques, des sorties pourront être organisées.

Possibilité d'organiser des camps l'été, en relation avec les objectifs pédagogiques.

Localisation

Bâtiment Emile Bernard
23 rue Emile Bernard
89700 Tonnerre

Horaires

- 7h30 / 18h30

LE FONCTIONNEMENT

Accueil du matin : 7h30 / 9h00

Un accueil échelonné d'une amplitude horaire d'une heure est proposé. Mise en place d'ateliers en accès libre en privilégiant la diversité (atelier créatif, lecture, jeux de sociétés...). Aménagement de l'espace et matériel adapté à l'âge de l'enfant.

Activités dirigées : 9h00 – 12h00

Après un temps d'éveil musical et suite à une réunion d'enfants, chaque animateur propose une activité (artistique, créative, sportive, culinaire...) en lien avec le projet pédagogique et avec la thématique définie pour la période.

Chacun-e choisira son activité afin de se rendre acteur de sa journée. Les aménagements de coins jeux restent accessibles à tout moment pour les enfants qui ne souhaitent pas faire d'activités dirigées.

Repas à la restauration : 12h00 – 13h00

Les enfants encadrés par les animateurs. Le service est assuré par un agent de la CCLTB.

Temps calme : 13h00 à 14h00

C'est un temps où les animateurs prennent à tour de rôle leurs vingt minutes de pause journalière.

Pour le groupe des 3-5 ans :

Des jeux calmes, de détente sont proposés ainsi que la lecture d'histoire.

Pour le groupe des 6-11 ans :

Des activités calmes sont proposées (lecture, jeux de société, ...)

Activités dirigées : 14h00 – 16h30

Pour le groupe des 3-5 ans :

Un moment de sieste est proposé. C'est un temps où l'enfant peut se reposer ou dormir selon ses besoins. Un animateur accompagne l'enfant dans son sommeil. Des lits adaptés et des couettes sont mis à disposition des enfants. Ce matériel est entretenu par les agents de la CCLTB.

En parallèle, des activités artistique, créative, sportive...sont mises en place pour les enfants qui ne dorment pas en concordance avec le thème de la période et les objectifs pédagogiques.

Pour le groupe des 6-11 ans :

Chaque animateur propose une activité (artistique, créative, sportive, culinaire...) en lien avec le projet pédagogique et avec la thématique définie pour la période, dans la continuité de celle proposée dans la matinée.

Le goûter : 16 H 30 - 17 H 00

Cette collation se veut variée et équilibrée sur le plan nutritionnel. Celle-ci est élaborée avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

Accueil du soir : 17h00 – 18h30

Un accueil échelonné d'une amplitude horaire d'une heure et 30 minutes est proposé. Mise en place d'ateliers en accès libre en privilégiant la diversité (atelier créatif, lecture, jeux de sociétés...). Aménagement de l'espace et matériel adapté à l'âge de l'enfant.

Les animateurs se répartissent les rôles pour accueillir les parents, prendre le bus et encadrer les ateliers.

A chaque fin de ½ journée, des temps sont attribués :

- au rangement (après chaque activité),
- au passage aux toilettes (lavage des mains avant et après chaque repas).

Les locaux doivent être en permanence fermé à clé afin de lutter contre « l'intrusion malveillante » mais également afin d'éviter qu'un enfant puisse quitter la structure de manière intempestive.

Les règles de vie :

En début de période, les règles de vie en collectivité sont expliquées aux enfants, c'est un temps d'échange entre les enfants et l'équipe d'animation.

Un rappel de ce règlement sera régulièrement mis au programme sous forme de réunion d'enfant ou de discussion autour d'une activité.

Un visuel fera l'objet d'un atelier et sera affiché dans chaque salle d'activité.

Intégration d'enfant porteur d'un handicap :

Notre projet pédagogique et notre programme d'activité de fonctionnement permettent d'accueillir les enfants porteurs d'un handicap.

Suivant le degré de handicap de l'enfant, un PAI (projet d'accueil individuel) sera établi avec le directeur de la structure, les parents, le médecin référent de l'enfant et un élu de la communauté de communes.

Notre but étant de :

- Permettre aux jeunes en situation de handicap de bénéficier d'espace de loisirs adapté à leurs besoins, leur permettant de vivre des temps de rencontre, de convivialité, d'ouverture sur le monde et sur les autres, en dehors de la famille et de la prise en charge en établissement.

Modalité de fonctionnement de l'équipe :

Des réunions de préparation avec l'équipe d'animation sont programmées chaque lundi matin. Ces réunions permettent de préparer les jours d'accueil mais également de faire un bilan ou différents points sont abordés :

- Les relations humaines (enfants, parents, animateurs, éducateur).
- Le programme d'activités (aménagement, changement...) – les sorties
- Les comportements d'enfants.
- Rappel de la réglementation.

Ne pas attendre la réunion d'équipe pour exposer un problème important. Informer le directeur qui apportera une réponse et solution cohérente dans les meilleurs délais

Evaluation

L'évaluation est indispensable à chaque fin de journée ainsi qu'une évaluation globale à chaque fin de période. Cela permet d'analyser, de renforcer ou d'apporter des modifications dans le fonctionnement. Celle-ci est réalisée avec l'équipe d'animation.

- Chaque jour : les enfants s'expriment grâce à un mur d'expression, ou des smileys de couleur leur permettront de définir leur ressenti du jour (vert : j'aime – bleu : j'aime moyennement – rouge : je n'aime pas). A la suite de cela un temps de parole est laissé aux enfants afin de s'exprimer s'ils le désirent.
- A chaque fin de semaine, chaque enfant est convié à s'exprimer en coloriant un questionnaire d'une dizaine de questions (code couleur identique) avec des items sur la thématique du séjour, les activités, les sorties, la restauration...

Accueil :

Les relations avec les familles :

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis.

Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter le projet de l'ACM.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Invitation à participer à des activités ou des sorties,
- Organisation de moments festifs auxquels les familles sont conviées.

Nous diffusons également un programme indicatif de nos activités et projets.

Les loisirs pour les enfants :

Les activités seront proposées en fonction du thème. Autour d'ateliers de création, de pâtisserie, d'activités sportives, avec également certaines sorties en fonction des périodes

Transport

Un service de bus assure le transport des enfants. Les points de montée et de descente sont situés au quartier des Lices à 8h30 et du centre-ville (la Poste) à 8h45 le matin et respectivement à 17h45 et 18h00 le soir. Ce service est encadré par un animateur.

Communication

Diffusion d'affiche et flyer par période de vacances scolaires dans les écoles de la ville de Tonnerre, sur le site internet de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne. Un article de presse est également réalisé dans le journal local.